

Règlement sur la tenue vestimentaire

L'École L'Eau-Vive exige que les vêtements de la collection **Racine Carrée** soient portés proprement, correctement, décentement et tel qu'ils ont été conçus, selon les précisions suivantes :

Vêtements du haut:

- **En tout temps, l'élève doit porter les vêtements de la garde-robe scolaire dont le logo doit être visible.** Les par-dessus tels que la tunique, le débardeur et le cardigan ouaté doivent également être portés avec un haut de la garde-robe scolaire. Une seule exception prévaut pour la **chemise blanche ou le col roulé blanc** qui peuvent être achetés ailleurs que chez Racine Carrée mais qui sont autorisés **uniquement** sous la tunique et le débardeur.
- Les sous-vêtements ne doivent pas être imprimés, ni visibles. Seuls les t-shirts de couleur unie blanche, bleue ou rouge, assortis aux couleurs de la garde-robe, peuvent se porter **sous** la chemise ou le polo.
- La chemise et le polo doivent être boutonnés décentement.

Vêtements du bas:

- Pantalons propres, de couleur **bleu marine ou beige**, apparentés à ceux de Racine Carrée.
- Pantalons suffisamment amples (aucun skinny ou legging et aucun jeans ou cargo).
- Bermudas **aux genoux**, suffisamment amples (aucun jeans ou cargo).
- Les jupes doivent provenir **exclusivement** de Racine Carrée et doivent se porter aux genoux.



En tout temps :

- Les vêtements doivent être choisis selon la taille de l'élève.
- L'élève doit arriver à l'école vêtu de la garde-robe scolaire. Il en est de même pour le départ en fin de journée.
- Sur l'heure du diner, l'élève doit porter les vêtements de la garde-robe. Dans toutes les sorties organisées dans le cadre scolaire, les vêtements de la garde-robe sont obligatoires, à moins d'indication contraire de la part de la direction.



Chaussures :

- Les souliers doivent être propres, bien attachés, fermés à l'avant et à l'arrière.
- Les sandales doivent être également attachées à l'arrière (pas de sandales de plage).

Pour les filles :

- Les bijoux et le maquillage doivent être délicats et discrets.
- Les boucles d'oreilles sont permises aux oreilles seulement et sans exagération.
- Le piercing et les «stretches» ne sont pas autorisés.
- S'il y a teinture dans les cheveux, elle doit être d'une couleur naturelle. Toute coiffure jugée inappropriée devra être modifiée.
- Les cheveux ne doivent pas obstruer la vue.
- Les bas aux genoux ou collants doivent être de couleur unie bleu marine, beige, noire ou blanche.



Pour les garçons :

- Les cheveux ne doivent pas obstruer la vue. Les cheveux dont la longueur dépasse les épaules doivent être ramassés complètement et attachés.
- S'il y a teinture dans les cheveux, elle doit être d'une couleur naturelle.
- Toute coiffure jugée inappropriée devra être modifiée.
- Le port de boucles d'oreilles n'est pas autorisé chez les garçons ainsi que le piercing et les «stretches».

Éducation physique :

Pour l'éducation physique et toute autre activité sportive (gymnase, intra muros, interscolaire, etc.), le costume d'éducation physique à l'effigie de l'école est obligatoire, sauf pour les activités au gymnase sur l'heure du diner.

Les vêtements et accessoires prohibés :

- Tout couvre-chef à l'intérieur
- Les tatouages ne doivent pas être apparents
- Tout accessoire qui véhicule des valeurs contraires à celles de l'école ou toute tenue jugée inacceptable par la direction.

Pour vous procurer vos vêtements Racine Carrée et pour toutes questions ou commentaires liés aux vêtements, ve

Application du règlement sur la tenue vestimentaire:

1. Première intervention

- Note au dossier disciplinaire de l'élève.
- L'élève doit changer de vêtement ou porter le vêtement tel qu'il a été conçu, sinon il devra être en suspension interne.

2. Deuxième intervention

- (idem comme la 1^{re} intervention) plus une retenue de 30 minutes
- Des sanctions supplémentaires pourraient s'appliquer.

Un délai sera accordé, si nécessaire, pour faire les achats, selon l'entente avec Racine Carrée et l'école. Veuillez vous adresser directement à la compagnie au www.racinecarree.com